



MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

Casque Celte
4ème S. av. J.C.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2025

Étaient présents :

Mmes HENCHOZ Sandrine, PÉRONNE Christine
MM BENITO Raymond, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe,

Excusée : Mme MOREL Corinne,

Pouvoirs : M. ZANDVLIET Philippe a donné pouvoir à Patrick Piveteau

Absents : Mmes CAPPE Adeline, PORTIER Morgane, PAILLOT Blandine, M. GOURSSAUD Dimitri

Secrétaire de séance : PÉRONNE Christine

Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2025

Le compte-rendu de réunion du 13 février 2025 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE : 7	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

2-TSR - APPROBATION DE LA CONVENTION

Il est préalablement exposé ce qui suit :

- Considérant que la Commune possède une bande de terre située au lieu-dit La Grande Rivière à Agris d'une longueur de 113 m sur 4 m de large (Parcelle 145 Section ZH d'une surface cadastrale totale de 32311 m²) occupée par le T.S.R. ;
- Considérant que le réseau d'assainissement collectif passe sur cette bande de terre en direction des lagunes communales ;
- Considérant que l'utilisation de ce domaine privé par le T.S.R. permet l'homologation de son stand de tir de 200 mètres ;

- Considérant que la reprise de cette bande de terre par la commune générerait pour le T.S.R. une dépense non supportable par son budget ;

- Considérant que la volonté de la Commune est d'apporter son soutien à l'Association, dans la mesure où l'Association mène des actions pour réduire significativement le ressenti de gêne sonore dû à cette activité (expertise du 19 février 2022 en cours d'instruction par ordonnance du tribunal de Poitiers du 30 août 2021).

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la collectivité met à la disposition de l'association Tir Sportif Rupicaldien (T.S.R.) une bande de terre dans le cadre de son activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la convention présentée et acceptée par le T.S.R.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

3- PRÉSENTATION DU CFU 2024 « assainissement »

Présentation par le maire du CFU « assainissement 2024 ». Tour de table.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	55 358,13 €	32 208,14 €
RECETTES	68 801,47 €	33 844,01 €
EXCEDENT REPORTE 2023	77 514,00 €	136 882,65 €
RESULTAT 2024	13 443,34 €	1 635,87 €
RESULTAT NET 2024	90 957,34 €	138 518,52 €

RESULTAT GLOBAL FIN 2024 : 229 475,86 €

Le président quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Pour l'exercice 2024, le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le CFU « Assainissement » pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le CFU « Assainissement » de l'exercice 2024.

POUR : 6	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

Le Président revient en séance

4-AFFECTATION DU RESULTAT 2024 « budget assainissement »

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2024 du budget annexe « assainissement » :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;
- constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 présente un excédent de 13 443,34 € ;
- prenant en compte que l'excédent reporté 2023 est de 77 514,00 € ;

décident d'affecter le résultat de fonctionnement de 90 957,34 € comme suit :

A) Résultat de l'exercice 2024	Excédent Déficit	13 443,34 €
B) Résultats Antérieurs Reportés 2023	Excédent Déficit	77 514,00 €

C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)		90 957,34 €
D) Part affectée à l'investissement exercice 2025		0,00 €

Décision d'affectation	
1- Affectation au 1068 (en investissement)	
2- Report de fonctionnement 002	90 957,34 €

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

5-BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 « ASSAINISSEMENT »

Présentation par le maire du BP « assainissement 2025 » et tour de table en suivant,

Investissement Dépenses		CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CA	Investissement Recettes		CA 2024	RAR 2024	BP 2025	CA	
001	Déficit antérieur reporté					021	Virt. de section fonctionnement					
						001	Excédent reporté 2023	0,00		138 518,52	0,00	
040	Op ordre transf entre sect*	3 560,00		5 900,00	0,00	1068	Excédent capitalisé					
1687	Autres dettes Prêt à taux 0%	6 241,50		1 250,00	0,00	10222	F.C.T.V.A. 16,404%	0,00		3 600,00	0,00	
2031-2033	Frais d'étude & insertion	0,00		20 000,00	0,00	13111	Sub Agence eau (travaux)	0,00		0,00	0,00	
2121	Agence/aménagt terrains nus					1313	Sub Département (travaux)	0,00		0,00	0,00	
21562	Matériels	836,22	5 000	35 000,00	0,00	040	Opér.ordre transfert entre sect	33 844,01		34 939,00	0,00	
2188	Autres	0,00		0,00	0,00			0,00			0,00	
2312	Terrains			18 000,00								
2315	Travaux	4 555,20		66 907,52	0,00							
2138	Travaux	9 480,00		25 000,00	0,00							
21532	Travaux	7 535,22		5 000,00	0,00							
	DEFICIT	32 208,14	5 000	177 057,52	0,00		EXCEDT	0,00	33 844,01	0,00	177 057,52	0,00
Fonctionnement Dépenses		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA	Fonctionnement Recettes		BP 2024	CA 31 12	BP 2025	CA	
002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	002	Excédent antérieur reporté	77 514,00	0,00	90 957,34	0,00	
011	Achat et variations des stocks	108 929,99	21 514,12	116 718,34	0,00	042	Op ordre transf entre sect	3 560,00	3 560,00	5 900,00	0,00	
012	Charges de personnel	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	704	Travaux-branchements	10 000,00	4 316,26	5 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	70611	Redevances particuliers	53 000,00	54 470,80	53 000,00	0,00	
042	Op ordre transf entre sect	33 844,01	33 844,01	34 939,00	0,00	70128	Redevance industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Autres sces extér/Cotisat°	0,00	0,00	0,00	0,00	741	Prime d'épuration	0,00	0,00	0,00	0,00	
6541	Admission en non valeur	0,00		500,00		747	Subv. D'équilibre Budget principal					
658	Autres charges		0,00		0,00	773	Mandats annulés		0,00		0,00	
66	Charges financières					7581	Autres produits FCTVA	1 700,00	6 454,41	300,00	0,00	
67	arges exceptionnelles	500,00		500,00								
	DEFICIT	145 774,00	55 358,13	155 157,34	0,00		EXCEDT	0,00	145 774,00	68 801,47	155 157,34	0,00
INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT								
Excédent reporté 2023				Énergie(Fonct)				2018 :313 branchements				
Recettes 2024				Maintenance(Fonct)5ans				2019 :315 branchements				
Dépenses 2024				Curage(Fonct) 5ans				2020 :317 branchements				
Résultat de clôture 2024				Curage étude(Invst) 5 ans				2021 :319 branchements				
				Renouvit équipe(Invst)20ans				2022 :319 branchements				
								2023 :337 branchements				

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le BP « Assainissement » de l'exercice 2025.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

6-PRÉSENTATION DU CFU 2024 « budget principal »

Présentation par le maire du CFU « budget principal 2024 ». Tour de table.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	489 793,01 €	252 939,23
RECETTES	641 753,96 €	277 473,44
EXCEDENT REPORTE 2023	50 000,00 €	-64 062,85
RESULTAT 2024	151 960,95 €	24 534,21
RESULTAT NET 2024	201 960,95 €	-39 528,64

RESULTAT GLOBAL FIN 2024 : 162 432,31 €

Le président quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence. Pour l'exercice 2024, le CFU n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le CFU « budget principal » pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le CFU « budget principal » de l'exercice 2024.

POUR : 6	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

Le Président revient en séance

DEPENSES					RECETTES				
	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 31 12 24		CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 31 12 24
001	Déficit d'invest. Reporté 2023	0,00	0,00	64 062,85	0,00	001	Excédent reporté	0,00	0,00
1641	Emprunt (capital)	52 165,90	0,00	55 000,00	54 370,29	1068	Exct de fonct. Capitalisé	84 602,81	157 797,37
165	Cautions (sortants)	1 948,00	0,00	4 376,68	375,00	10222	F.C.T.V.A. (16,404%)	30 120,32	35 000,00
	INVESTISSEMENT (voir tableau)	252 227,59	88 900,00	416 200,00	182 430,14	10226	Taxe d'aménagement 1,30%	3 659,81	3 000,00
040	Opérations d'ordre	7 433,20		0,00	0,00	1321	Subventions ETAT	18 520,02	12 740,00
041	Opérations patrimoniales			0,00	0,00	1322	Subventions REGION	14 706,49	0,00
1311	Annulation titre ASP	1 814,22		15 763,80	15 763,80	1323	Subventions DEPARTEMENT	0,00	25 000,00
						1641	Emprunt logement Les Martonnau	0,00	100 000,00
						1641	Emprunt d'équilibre	50 000,00	51 718,19
						165	Dépôts et cautionnement	1 295,00	4 376,68
						021	Virt de section Fonctionnement	0,00	86 500,00
						040	Amort immobilisations	8 233,20	0,00
						041	Opérations financières		15 763,80
						2188	Autres immobilisations	0,00	0,00
						1321	REAJUSTEMENT COMPTE TITRE ASP	1 814,22	0,00
							INVEST.excédent reporté 2023	64 062,85	
							INVEST. Recettes 2024	277 473,44	
							INVEST. Dépenses 2024	317 002,08	277 473,44
							INVEST. Résultat net 2024	39 528,64	
							EXCEDENT 2024	24 534,21	
							DEFICIT 2024	315 588,91	88 900,00
								555 403,33	252 939,23
								212 951,87	37 740,00
								555 403,33	277 473,44
DEPENSES					RECETTES				
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 31 12 24		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 31 12 24
011	Charges à caractères général	210 000,00	191 671,57	225 500,00	186 911,97	002	Excédent reporté	96 605,86	50 000,00
012	Charges de personnel	220 000,00	183 170,95	220 000,00	205 013,89	013	Atténuation de charges	0,00	362,60
023	Virt à la section d'invest	86 000,00	0,00	86 500,00	0,00	70	Produits des services	38 500,00	46 856,97
042	6811 Dot. amortissements	12 621,53	0,00	0,00	0,00	73	Impôts locaux et taxes	275 000,00	320 441,57
65	Autres charges de gestion	94 600,00	89 875,20	100 000,00	89 003,66	74	Dotations de l'État	162 000,00	147 800,28
6541	Créances admises en non-val	3 500,00	0,00			75	Autres produits (Loyers locatifs)	61 000,00	68 016,69
66	Charges financières (intérêts)	10 000,00	8 398,14	9 000,00	8 863,49	76	Produits financiers	8,00	11,26
67	Charges exceptionnelles	3 325,91	8 233,20	500,00	0,00	77	Produits exceptionnels	800,00	1 618,00
6817	Dot. Aux provisions (loyers impa	3 500,00		3 500,00		7815	Reprise de provision (logts locatifs	0,00	0,00
						7817	Reprise de provision (R.A.R.)	2 200,38	0,00
						042	Amortissement	7 433,20	7 433,20
							EXCEDENT 2024	151 960,95	
							DEFICIT 2024	643 547,44	481 349,06
								645 000,00	489 793,01
								643 547,44	592 540,57
								645 000,00	641 753,96

7-ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2025

Rapport sur les orientations budgétaires 2025 effectué par le maire,

Tour de table.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

8-SALLE DES FÊTES « tarification »

Il est constaté que la salle est de plus en plus sollicitée par des personnes extérieures à la commune. Après vérifications, il s'avère que les tarifs pour les habitants hors commune sont très attractifs.

Il est souhaitable de revoir ces tarifs à la hausse afin de respecter un équilibre entre locations habitants commune et habitants hors commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur les tarifs présentés pour les habitants hors commune :

week-end (période du 1er avril au 31 octobre) 400 €

week-end (période du 1er novembre au 31 mars) 420 €

Le montant pour les réservations en cours reste inchangé.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

9-FACEBOOK COMMUNAL « charte »

La charte présentée soulève des interrogations. Le vote est reporté à la prochaine séance.

10-CADASTRE COMMUNAL « régularisation »

M. Alexandre JOOSSEN est propriétaire de la parcelle n° 688, section E, d'une surface cadastrale de 30 m² située sur la voie communale nommée rue de La Source (à la sortie du parking de la mairie).

Il est nécessaire de régulariser cette anomalie dans le cadre de la prescription acquisitive trentenaire.

M. JOOSSEN a donné son accord en date du 13 février 2025 pour une vente à 150 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour acheter à M. Alexandre JOOSSEN la parcelle n° 688, section E, d'une surface cadastrale de 30 m² pour la somme de 150 €.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

11-DEVIS

- 3 devis MORELET économiste sont présentés (TTC) :

École travaux	Approche financière des travaux (sols, couverture, isolation)	1 812 €
Logement "La Poste"	Approche financière de la réhabilitation énergétique	1 560 €
Logement "Les Martonnaux"	Approche financière de la construction d'un logement locatif	1 812 €

- 1 devis SOND&EAU (TTC) :

Rue des Gerbelots	Sondage de sol, rapport, proposition de solution	3 510 €
-------------------	--	---------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur les devis MORELET économiste et SOND&EAU.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

12-QUESTIONS DIVERSES

Lecture est faite d'un courriel en date du 14 courant du restaurant Le Petit Goulu pour une demande de gratuité ou d'une réduction de tarif pour la location de la salle polyvalente pour une seule journée, soit le dimanche 16 mars 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal confirment le règlement de la salle qui propose une location au week-end, ce qui rend plus simple et plus souple, pour le loueur et pour la commune, la gestion des états des lieux entrant/sortant.

Pour être agréable au commerce local et dans le cadre d'une gestion spécifique non anticipée de ce week-end, les membres du Conseil municipal accordent **exceptionnellement** au restaurant Le Petit Goulu une remise de 50 %, soit 77,50 € pour une journée.

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

La séance est levée à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 11 AVRIL 2025